



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 1^{er} avril 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/03/2011
Affichage	24/03/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond
 MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
 NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale
 FABRE Mireille pouvoir à MARCHELLO Marie
 BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME : **TOURISME 1**

OBJET : ADHESION A
 L'ASSOCIATION GRANDE
 TRAVERSEE DES ALPES

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, FABRE Mireille, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Pascale BRUNET

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, d'une part, que l'Association Grande Traversée des Alpes a pour principale mission le développement d'un tourisme durable itinérant sur les différents territoires de l'arc alpin, et particulièrement du Léman à la Méditerranée,

Que l'Association Grande Traversée des Alpes créée en 1971, est aujourd'hui un outil de développement touristique au service des collectivités territoriales de l'ensemble du massif alpin (régions, départements, collectivités locales). Que la vocation interrégionale de ses interventions et de ses programmes en fait un organisme unique en matière de politique de développement touristique.

Considérant, d'autre part, la volonté communale de renforcer le positionnement montagnard de Briançon, et compte tenu de la situation clé de la commune pour de nombreux itinéraires liés au tourisme durable,

Il est proposé que la commune adhère à cette association.

Le montant de la cotisation est de 80 € pour l'année civile 2011. Ce montant sera réévalué chaque année par l'assemblée générale de l'Association Grande Traversée des Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'adhésion à l'Association Grande Traversée des Alpes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches en vue de l'application de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM
Maire de Briançon
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 5 - AVR. 2011

PUBLIÉ LE 5 - AVR. 2011

NOTIFIÉ LE